



Les cartes à puce Visa® sont arrivées

Que sont les cartes à puce Visa?

Les cartes à puce Visa sont munies d'une micropuce et, dans la plupart des cas, elles fonctionnent avec un numéro d'identification personnel (NIP) plutôt qu'avec une signature du titulaire de carte. Traitées par les terminaux de lecture de cartes à puce, les cartes à puce Visa permettent d'effectuer des transactions de paiement sécuritaires. Virtuellement impossible à reproduire, la micropuce permet le traitement sécuritaire des transactions de paiement. La technologie Visa d'utilisation des puces dans les cartes et les terminaux améliore l'authentification, ce qui peut vous aider à mieux vous protéger contre la fraude, à simplifier le traitement des paiements et à accélérer les transactions.

Il importe d'actualiser vos terminaux au point de vente afin de profiter de la sécurité accrue offerte par la technologie de la carte à puce Visa et d'éviter les incidences financières résultant du transfert de responsabilité; lorsqu'un NIP valide est saisi et accepté et que la transaction est approuvée, vous et les membres de votre personnel n'êtes plus responsables de la vérification de la signature.

Le monde passe à la technologie de la carte à puce

Plus de 483 millions de cartes à puce Visa ont été émises partout dans le monde, ce qui a permis de réduire la fraude lorsque la carte est présente dans plus de 113 pays où la technologie de la carte à puce a été utilisée¹, dont le Canada. Les cartes à puce continuent d'être déployées auprès des titulaires de cartes Visa au Canada.

Quels sont les avantages de l'acceptation des cartes à puce Visa?

En acceptant les cartes à puce Visa à un terminal de lecture de cartes à puce de votre établissement :

- > vous pouvez vous attendre à voir moins de débits compensatoires attribuables à la fraude;
- > vous et les membres de votre personnel n'êtes plus responsables de la vérification de la signature lorsqu'un NIP est entré.[†]

[†] L'appareil invite habituellement le titulaire de carte à saisir un NIP, à moins qu'un message à l'écran du terminal indique qu'une autre méthode de vérification du titulaire de carte est requise (comme une signature).

Fonctionnement des cartes à puce Visa

Une transaction avec une carte à puce Visa et un terminal de lecture de cartes à puce se déroule simplement. Plutôt que de glisser la carte et de signer un reçu, le titulaire de carte insère la carte à puce Visa dans le terminal, suit les instructions afin de finaliser la transaction (il peut devoir saisir un NIP, et certaines cartes à puce Visa peuvent exiger une signature plutôt qu'un NIP), puis retire la carte lorsque le terminal l'invite à le faire.

Qu'arrive-t-il si un client oublie le NIP de sa carte à puce?

Si un client oublie le NIP de sa carte à puce Visa ou si le NIP est verrouillé après plusieurs tentatives par le client d'entrer un NIP incorrect, veuillez demander au client de communiquer avec son émetteur de carte Visa. Le numéro de téléphone de l'émetteur figure au verso de la carte Visa.

Traitement des cartes Visa

Certaines cartes Visa peuvent utiliser la technologie de la carte à puce ou une bande magnétique pour traiter les transactions. Le traitement varie en fonction de la carte. Afin d'éviter que des transactions soient refusées ou incomplètes, veuillez suivre les procédures appropriées d'acceptation de la carte. Vous devriez vous attendre à traiter des :

- > cartes Visa munies d'une bande magnétique dont la vérification s'effectue au moyen d'une signature;
- > cartes à puce Visa dont la vérification s'effectue au moyen d'un NIP;
- > cartes à puce Visa dont la vérification s'effectue au moyen d'une signature.[†]

[†] L'appareil invite habituellement le titulaire de carte à saisir un NIP, à moins qu'un message à l'écran du terminal indique qu'une autre méthode de vérification du titulaire de carte est requise (comme une signature).

plus de gens disent **go avec Visa***
visitez visa.ca/marchand



¹ En date de septembre 2009. Selon les déclarations des institutions financières membres émettrices de cartes Visa à l'échelle mondiale; ces informations sont donc susceptibles d'être modifiées.

* Visa fait cette affirmation en s'appuyant sur le nombre de cartes émises d'usage général, le nombre de transactions effectuées et le volume total des achats à l'échelle mondiale.

Vais-je continuer de voir des cartes Visa à bande magnétique au Canada?

Bien que le Canada passe à la technologie des cartes à puce, des bandes magnétiques seront toujours présentes sur certaines cartes Visa et continueront d'offrir un mode de paiement sûr, fiable et commode. De plus, les terminaux de lecture de cartes à puce pourront traiter les cartes Visa dotées d'une bande magnétique. En outre, les cartes à puce peuvent être traitées par des appareils de lecture non conformes aux cartes à puce au moyen de la bande magnétique. Lorsqu'un marchand utilise la bande magnétique d'une carte à puce dans un terminal de lecture de bande magnétique, il peut y avoir un transfert de responsabilité en cas de transactions frauduleuses.



Que signifie le transfert de responsabilité Visa et comment ce transfert me touche-t-il?

Le passage à la plateforme de la carte à puce est important pour protéger votre entreprise et vos clients contre la fraude et la responsabilité connexe.

Dans le cadre du processus de passage à la plateforme de la carte à puce, Visa a mis en œuvre un transfert de responsabilité afin d'appuyer les participants au système de paiement Visa qui ont investi dans la technologie de la carte à puce. En fait, ce transfert signifie que la responsabilité des transactions frauduleuses lorsque la carte est présente appartient aux acquéreurs de marchands canadiens, une responsabilité qui aurait pu être évitée par l'utilisation d'un appareil de lecture utilisant la technologie de la carte à puce. Par conséquent, si les marchands n'utilisent pas des appareils de lecture de cartes à puce, ils peuvent être tenus responsables de la fraude par leur acquéreur.

Les marchands qui traitent des cartes à puce en utilisant un terminal ne lisant pas les cartes à puce pourraient engager la responsabilité de leur entreprise lors de transactions frauduleuses. Le transfert de responsabilité a été mis en vigueur progressivement en 2010 et en 2011 :

- > Depuis le **1^{er} octobre 2010**, vous pourriez être tenu responsable des transactions frauduleuses effectuées avec les cartes à puce internationales** utilisées dans votre établissement qui ne sont pas traitées à l'aide d'un appareil de lecture de cartes à puce
- > Depuis le **31 mars 2011**, vous pourriez être tenu responsable des transactions frauduleuses effectuées avec les cartes à puce émises au Canada utilisées dans votre établissement qui ne sont pas traitées à l'aide d'un appareil de lecture de cartes à puce

Nous vous encourageons à obtenir des systèmes au PDV lisant les cartes à puce; pour le faire, veuillez communiquer avec votre acquéreur ou entité de traitement de paiement.

Pour en savoir plus sur les avantages de la technologie de la carte à puce et l'importance de la conformité, veuillez consulter le site visa.ca/marchand ou communiquer avec votre acquéreur ou entité de traitement.

plus de gens disent **go avec Visa***
visitez visa.ca/marchand



* Visa fait cette affirmation en s'appuyant sur le nombre de cartes émises d'usage général, le nombre de transactions effectuées et le volume total des achats à l'échelle mondiale.
** Les cartes à puce internationales sont des cartes à puce Visa émises en Europe, en Asie-Pacifique, en Europe centrale, au Moyen-Orient et en Afrique.